

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(6 mars 2017)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 mars 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #3 - Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

057-03-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

058-03-2017

3.1 - Séance régulière du 6 février 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

059-03-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à février 2017 totalisant 52 920,51 \$ (Folio 350188) et 13 388,34 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10 202 à # 10 253 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de février 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de février 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 28 février 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

060-03-2017

4.4 - Augmentation du montant de la petite caisse

ATTENDU l'augmentation du coût des envois postaux;
ATTENDU qu'il faut maintenant se rendre à St-Georges afin d'obtenir l'argent servant à renflouer la petite caisse;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le montant de la petite caisse à 400 \$.

061-03-2017

4.5 - Demande de don et commandite

ATTENDU qu'une demande de don de Moisson Beauce a été reçue au bureau municipal;
ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan a octroyé un don à Moisson Beauce en 2017 au nom de toutes les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire de don supplémentaire à Moisson Beauce en 2017.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de février 2017.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Adoption / Second projet règlement # 259-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 259-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 259-164A-2017 modifiant le règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque et résolu unanimement que le second projet de règlement 259-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit : voir texte complet au registre des règlements.

062-03-2017

6.2 - Adoption / Règlement numéro 260-2017 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 260-2017.

RÈGLEMENT NO 260-2017 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Bourque et résolu unanimement que le règlement 260-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 49. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 19 h 55.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

063-03-2017

8.1 - Adoption du document d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire

ATTENDU le devis pour la fourniture et l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure réalisé par Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. reçus pour approbation; ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres; ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indication contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que le montant total estimé est inférieur à 100 000 \$;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents : D'approuver le devis de Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc. pour la fourniture et l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure; QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres; QUE la clôture de la réception des soumissions pour le présent appel d'offres sur invitation soit le 28 mars 2017 à 10 h 00.

064-03-2017

8.2 - Appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire - soumissionnaires

ATTENDU que la directrice générale a présenté une liste de six soumissionnaires potentiels pour l'envoi du document d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des six soumissionnaires proposée pour l'envoi du document d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de bandes et équipements pour patinoire extérieure.

065-03-2017

8.3 - Abat poussière

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues pour l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'entretien des rangs pour l'année 2017;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Adrien Roy & Filles Inc. au taux de 0,328 \$ du litre, taxes en sus.

066-03-2017

8.4 - Travaux d'entretien au puits #7

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de services professionnels en hydrogéologie pour une étude diagnostic aux puits municipaux P-7 et P-8 de LNA puisque ceux-ci semblent subir une perte de capacité, perte observée depuis l'automne 2016 par l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à LNA pour la réalisation d'une étude diagnostic aux puits municipaux P-7 et P-8 au coût total de 7 035 \$, avant les taxes.

067-03-2017

8.5 - Acceptation définitive des travaux - station de pompage

ATTENDU que la Municipalité a reçu du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan la demande de paiement n° 4 pour les travaux exécutés par Giroux & Lessard Ltée pour le remplacement de la station de pompage;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive des travaux de remplacement de la station de pompage réalisés par Giroux & Lessard Ltée à l'automne 2015;

DE libérer la retenue finale de 10 % et ainsi procéder au paiement final de 44 356,18 \$, taxes incluses à Giroux & Lessard Ltée.

9 - QUESTIONS DIVERSES

068-03-2017

9.1 - Embauche d'un journalier pour le déneigement - Raymonde Sylvain

ATTENDU que la Municipalité requiert les services d'un journalier pour le déneigement manuel de l'entrée du bureau municipal et du centre communautaire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Mme Raymonde Sylvain pour le déneigement manuel de l'entrée du bureau municipal et du centre communautaire au taux horaire en vigueur pour un poste de journalier au sein de la Municipalité.

069-03-2017

9.2 - Embauche des animatrices pour le camp de jour de la relâche

ATTENDU que la Municipalité offre un service de camp de jour pour la durée de la semaine de relâche, soit du 6 au 10 mars 2017;

ATTENDU que selon le nombre d'inscriptions reçues, l'embauche de deux monitrices et d'une animatrice pour le service de garde est requise;

ATTENDU que la monitrice en chef pour l'année 2017 demeure Mlle Sarah Bolduc;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Béatrice Fecteau, Anne-Sophie Lapointe et Ann-Sophie Poulin afin de combler les deux postes de monitrices au camp de jour et d'une animatrice au service de garde selon l'échelle salariale en vigueur pour ces postes.

070-03-2017

9.3 - Projet de reboisement 2017 avec Arbre-Évolution

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins planifie la plantation de végétaux sur quatre sites municipaux, soit sur le terrain du centre communautaire, au parc de la 36e Rue, au bassin de rétention de la 2e Avenue et sur celui de la 4e Avenue;

ATTENDU que la Municipalité a appliqué au programme de reboisement social d'Arbre-Évolution qui vise à soutenir les communautés dans la réalisation de leur projet de verdissement;

ATTENDU qu'une proposition a été reçue nous proposant une aide financière couvrant une partie des frais reliés à la mise en oeuvre du projet (végétaux, matériel et accompagnement);

ATTENDU que le bailleur de fonds pour notre projet est l'entreprise Bois Hamel de St-Éphrem;

ATTENDU que l'achat de 300 arbres et 200 arbustes, le matériel nécessaire à leur plantation ainsi qu'une partie de la main-d'oeuvre est couvert par le programme;

ATTENDU que la Municipalité doit s'engager à réaliser l'ensemble du projet de plantation de 1 355 végétaux à un coût approximatif de 5 175 \$;

ATTENDU que les travaux auraient lieu à l'automne 2017;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition d'Arbre-Évolution telle que présentée;

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à défrayer les coûts supplémentaires permettant la plantation de 1 355 végétaux selon les conditions prévues à la proposition d'Arbre-Évolution.

071-03-2017

9.4 - Congrès de l'ADMQ

ATTENDU que la directrice générale est autorisée de par son entente de travail avec la Municipalité à participer aux congrès, colloques et formations offerts par l'ADMQ;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec, au Centre des Congrès de Québec qui se tiendra du 14 au 16 juin prochain, et de couvrir ses frais d'inscriptions au coût de 519 \$ plus les taxes applicables, d'hébergement et de transport pour ladite activité.

072-03-2017

9.5 - Installation de bollards sur la 30e Rue à l'intersection de la 1re Avenue - demande au MTQ

ATTENDU le Plan de déplacement Nord-Ouest de la MRC de Beauce-Sartigan réalisé en août 2016 afin de favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins; ATTENDU que peu d'automobilistes marquent un arrêt complet à l'intersection de la 30e Rue et de la 1re Avenue, malgré la présence d'un brigadier pendant les heures de pointe en période scolaire; ATTENDU qu'afin d'accroître la sécurité de tous les piétons à l'intersection de la 30e Rue et de la 1re Avenue, la recommandation incluse à l'intérieur du Plan de déplacement est l'installation de bollards indiquant la vitesse maximale ancrés saisonnièrement au sol sur la ligne axiale pour ralentir la circulation; ATTENDU que l'installation de ces bollards inciteraient les automobilistes à faire un arrêt complet à l'intersection de la 30e Rue et de la 1re Avenue; ATTENDU que la Municipalité souhaite en installer sur la 1re Avenue; ATTENDU que la Municipalité souhaite que le ministère des Transports collabore à la protection des piétons et cyclistes en installant des bollards sur la 30e Rue, près de l'intersection avec la 1re Avenue;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de procéder à l'installation de deux bollards sur la 30e Rue, près de l'intersection de la 1re Avenue afin d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes qui sont nombreux à traverser à cette intersection.

073-03-2017

9.6 - Achat d'une publicité - Festival Country et Folklorique de Notre-Dame-des-Pins

ATTENDU la demande reçue pour l'achat d'une publicité à l'intérieur du dépliant de la première édition du Festival Country et Folklorique de Notre-Dame-des-Pins qui aura lieu du 24 au 26 novembre 2017 au Centre communautaire;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une publicité au coût de 100 \$ dans le dépliant du Festival Country et Folklorique de Notre-Dame-des-Pins organisé par l'organisme *Sur la route des Festivals*.

074-03-2017

9.7 - Comité consultatif d'urbanisme - nomination d'un membre

ATTENDU qu'il y a un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme; ATTENDU que le mandat est d'une durée de deux ans; ATTENDU que suite à la parution dans le NotreDamois de ce poste vacant, une candidature a été reçue;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-François Darisse au sein du comité consultatif pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

075-03-2017

9.8 - Demande pour modifier contrat de déneigement concernant les paiements

ATTENDU la demande reçue le 28 février 2017 de M. Éric Quirion pour A. Quirion Excavation inc. concernant le dernier versement du contrat de déneigement prévu en mai;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser en avril 50 % du montant prévu au contrat de déneigement en mai à A. Quirion Excavation inc.

076-03-2017

9.9 - Validation de la permission d'occupation proposée par le ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité a reçu un projet de permission d'occupation de la halte routière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports suite à la résolution no. 053-02-2017; ATTENDU que certaines clauses de la permission d'occupation proposée nécessitent des explications;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre à M. Richard Charpentier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

077-03-2017

9.10 - Motion de félicitations aux Récipiendaires du Gala du Mérite Sportif Beauceron

ATTENDU que lors du gala du Mérite Sportif Beauceron, plusieurs athlètes de Notre-Dame-des-Pins ont été honorés; ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire souligner le haut niveau d'excellence atteint par ces athlètes; ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est fière de faire connaître les Notre-Damoise et Notre-Damois qui se sont ainsi démarqués;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion de félicitations pour les athlètes suivants :
- Antony Auclair, Élitas d'or, athlète de l'année en Beauce, football
- Vanessa Drouin, Élitas d'argent, karaté senior
- Rémi Poulin, golf
- Émile Laflamme, tennis masculin.

078-03-2017

9.11 - Renouvellement de l'entente Services aux sinistrés de la Croix-Rouge

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre; ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence

appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;
ATTENDU la volonté de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité signe une entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et la Croix-Rouge;
D'autoriser le maire, M. Pierre Bégin, ainsi que la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à signer tout document relatif à ladite entente;
De payer la contribution de 233,60 \$ couvrant une période d'un an.

079-03-2017

9.12 - Demande au MTQ pour l'utilisation de la surlargeur de la 30e Rue pour passage piétons et vélos

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est intéressée à aménager et à utiliser la surlargeur de la 30e Rue, entre la route du Président-Kennedy et la 1re Avenue, afin de rendre sécuritaire cette portion de route pour les piétons et les cyclistes;

ATTENDU qu'avant d'investir dans la réalisation de plans et devis, une entente avec le ministère des Transports nous permettant d'utiliser et d'aménager la surlargeur du côté Nord de la 30e Rue est nécessaire;

Il est proposé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports la permission d'utiliser la surlargeur du côté Nord de la 30e Rue, entre la route du Président-Kennedy et la 1re Avenue, pour la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements actifs sécuritaires dans la Municipalité.

080-03-2017

9.13 - Refonte de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (q-2,r.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (q-2, r.35.2)

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service en matière d'application des règlements d'urbanisme (permis de construction résidentiel, commercial et industriel) et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2);

ATTENDU que cette formule exige à chaque municipalité de maintenir à son emploi un inspecteur local pour les demandes d'information et l'émission des permis de rénovation, piscine, clôture, etc.;

ATTENDU que les contribuables sont de plus en plus exigeants et désirent obtenir des informations justes et rapides pour la concrétisation de leur projet;
ATTENDU que le recrutement et la rétention de personnel compétent dans ce domaine sont difficiles surtout pour un poste à temps partiel;

ATTENDU que le roulement de personnel affecte la prestation de service et occasionne des frustrations face à la réglementation;

ATTENDU que l'intérim est souvent assuré par la direction générale créant ainsi une surcharge de travail ou par le service d'urbanisme de la MRC, et ce, à sa discrétion;

ATTENDU que la refonte de l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2) serait une belle marque de collaboration MRC/Municipalités prônée par notre gouvernement provincial;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Beauce-Sartigan de revoir l'entente intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2) afin d'offrir aux municipalités, la possibilité, de confier l'ensemble de l'application des règlements d'urbanisme au service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan lors d'intérim ou à temps complet.

081-03-2017

9.14 - Demande de contribution financière de la Fabrique pour le déneigement du stationnement

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence défraie depuis 2013 les coûts de déneigement de leur stationnement, lesquels seront de 3 240 \$ pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU que le stationnement de la Fabrique et de l'église est utilisé par plusieurs comme stationnement public;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique datée du 2 mars 2017;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fabrique pour le déneigement de leur stationnement.

082-03-2017

9.15 - Ajustement du contrat de ménage du bureau municipal - Guylaine Poulin

ATTENDU que le ménage des bureaux municipaux est effectué à contrat depuis de nombreuses années par Mme Guylaine Poulin au coût de 75 \$ par mois;

ATTENDU que le temps moyen pour effectuer le ménage était d'une heure par semaine;

ATTENDU que depuis que le nombre d'employés a augmenté, le temps nécessaire pour effectuer le ménage dans les bureaux a également augmenté;

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer Mme Guylaine Poulin, sur présentation de factures, selon le nombre réel d'heures travaillées au taux horaire de 18,75\$.

083-03-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 30.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire